

Solvants aromatiques

Fiche toxicologique synthétique n° 106 - Edition Février 2024

Pour plus d'information se référer à la fiche toxicologique complète.

Formule Chimique	Nom	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index
<i>Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₈-C₁₀ et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 135 °C et 210 °C.</i>	Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	265-199-0	649-356-00-4
<i>Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de fractions aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures aromatiques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C₉-C₁₆ et dont le point d'ébullition est compris entre 165 °C et 290 °C.</i>	Solvant naphta aromatique lourd	64742-94-5	265-198-5	649-424-00-3
	Hydrocarbures aromatiques en C9	128601-23-0	918-668-5 (tout numéro CE commençant par un 9 est un numéro provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire officiel)	
	Hydrocarbures aromatiques en C10, teneur en naphthalène < 1 %	1189173-42-9	824-107-4 ; 918-811-1 (tout numéro CE commençant par un 8 ou un 9 est un numéro provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire officiel)	
	Hydrocarbures aromatiques en C10, teneur en naphthalène > 1 %	-	919-284-0 (tout numéro CE commençant par un 9 est un numéro provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire officiel)	
	Hydrocarbures aromatiques en C10-C13, teneur en naphthalène < 1 %	-	922-153-0 (tout numéro CE commençant par un 9 est un numéro provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire officiel)	
	Hydrocarbures aromatiques en C10-C13, teneur en naphthalène > 1 %	-	926-273-4 (tout numéro CE commençant par un 9 est un numéro provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire officiel)	



SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LEGER

Danger

- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H340 - Peut induire des anomalies génétiques
- H350 - Peut provoquer le cancer

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
265-199-0

Propriétés physiques

Nom Substance	N° CAS	Etat Physique	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur	Point d'éclair
Hydrocarbures aromatiques en C9	128601-23-0 (CE 918-668-5)	Liquide incolore	< -100 °C	150 °C à 185 °C	0,2 kPa à 20 °C (calculée)	38 °C à 51 °C (coupelle fermée)
Hydrocarbures aromatiques en C10, teneur en naphthalène < 1 %	1189173-42-9 (CE 824-107-4 et CE 918-811-1)	Liquide incolore à jaune pâle	-50 °C à -30 °C	179 °C à 214 °C	0,06 kPa à 0,15 kPa à 20 °C (calculée)	62 °C à 67 °C (coupelle fermée)
Hydrocarbures aromatiques en C10-C13, teneur en naphthalène < 1 %	-(CE 922-153-0)	Liquide incolore à jaune	-36 °C à -30 °C	227 °C à 302 °C	0,001 kPa à 0,006 kPa à 20 °C (calculée)	101 °C à 116 °C (coupelle fermée)

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

- Prélèvement de l'air sur tube de charbon actif, désorption par le disulfure de carbone, analyse par chromatographie en phase gazeuse avec détection par ionisation de flamme.

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour ces hydrocarbures.

Substance	PAYS	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP CT (mg/m ³)	VLEP Description
Hydrocarbures en C6-C12	France (VLEP indicatives - 1993)	1000 (*)	1500	Ensemble des vapeurs
Hydrocarbures benzéniques en C9-C12	France (VLEP indicatives - 1993)	150	-	Ensemble des vapeurs

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

Les solvants aromatiques sont principalement absorbés par voie pulmonaire. Ils sont transformés dans le foie et se distribuent notamment dans les tissus riches en lipides comme le système nerveux. Une partie des hydrocarbures benzéniques absorbés est éliminée dans l'air exhalé. Les métabolites conjugués hydrosolubles sont excrétés dans les urines.

Toxicité expérimentale

Toxicité aiguë

Les solvants aromatiques sont faiblement toxiques à la suite d'expositions aiguës et sont irritants pour les yeux, la peau et le tractus respiratoire. Suite à des contacts répétés ou prolongés, une action dégraissante sur la peau survient, provoquant des dermatites d'irritation.

Toxicité subchronique, chronique

Chez le rat, l'inhalation répétée de solvants aromatiques naphta ou de solvants contenant majoritairement des hydrocarbures aromatiques en C9 n'a pas mis en évidence d'effets neurologiques. Des effets hépatiques sont rapportés chez le rat suite à des expositions par voie orale.

Effets génotoxiques

Aucun effet génotoxique n'a été mis en évidence in vivo ou in vitro.

Effets cancérogènes

Aucune donnée n'est disponible chez l'animal à la date de publication de cette fiche toxicologique (2019).

Effets sur la reproduction

Aucun effet sur la fertilité n'est rapporté dans les études disponibles. L'exposition prénatale aux mélanges d'hydrocarbures aromatiques provoque une légère foetotoxicité.

Toxicité sur l'Homme

Les solvants pétroliers, dont font partie les solvants aromatiques, sont des mélanges dont il est difficile de déterminer les effets sur la santé car ces derniers dépendent de leur composition. Leurs effets sont communs à la plupart des solvants.

Les intoxications aiguës avec des solvants aromatiques peuvent provoquer des troubles digestifs, neurologiques ou irritatifs non spécifiques. L'exposition répétée à ces solvants peut entraîner des atteintes neurologiques. Les données ne permettent pas de conclure quant au risque cancérigène chez l'Homme. Les données disponibles font état d'un signal d'alerte pour les risques sur la reproduction.

Recommandations

Au point vue technique

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau et les yeux**. **Éviter l'inhalation** de vapeurs et aérosols. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions au poste de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Ils ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker les hydrocarbures aromatiques dans des locaux **frais et sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...) et des oxydants forts.
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un **matériau absorbant inerte** (terre, sable ou autre matériau non combustible). Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés et munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoires isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la fertilité et la femme enceinte ou allaitante (pour plus d'information, voir la fiche toxicologique complète).

Conduites à tenir en cas d'urgence

- **En cas de contact cutané ou de projection oculaire**, retirer les vêtements souillés et rincer la peau et/ou les yeux immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles de contact, les retirer avant le rinçage. Si une irritation oculaire et/ou cutanée apparaît ou si la contamination cutanée est étendue ou prolongée, consulter un médecin et/ou un ophtalmologiste.
- **En cas d'inhalation**, appeler rapidement un centre antipoison. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes). En cas de symptômes, consulter rapidement un médecin.
- **En cas d'ingestion**, appeler immédiatement un SAMU, faire transférer la victime par ambulance médicalisée en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Même si la victime est consciente, ne jamais faire boire, ne jamais tenter de provoquer des vomissements. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes).